

DOCUMENT D'INFORMATION

Rapport Une nation propulsée par l'énergie propre : principales conclusions et recommandations

Octobre 2026

Résultats du sondage :

L'Association canadienne de l'énergie renouvelable (CanREA) a commandé un sondage national sur les priorités des Canadiennes et des Canadiens, alors que les gouvernements et les services publics planifient la croissance de la demande d'électricité.

- L'abordabilité est la priorité principale des Canadiennes et des Canadiens lorsqu'on leur demande ce qui compte le plus dans la construction de nouvelles sources d'électricité, devant la fiabilité, la rapidité de construction, la croissance économique, la sécurité énergétique et la réduction des émissions. Elle a été choisie par 33 % des répondants, soit plus du double de toute autre priorité individuelle.
- L'abordabilité arrive au premier rang dans toutes les régions : 42 % des Canadiennes et des Canadiens en milieu rural l'ont désignée comme leur priorité principale, comparativement à 29 % des gens en milieu urbain.
- Les Canadiennes et les Canadiens sont divisés quant à la manière dont les gouvernements devraient tenir compte des coûts dans le choix des nouvelles sources d'électricité. Le groupe le plus important, à 41 %, estime que les gouvernements devraient généralement privilégier les options les moins coûteuses tout en assurant la fiabilité du système, tandis que 40 % estiment que le choix dépend des coûts et des avantages.
- Interrogés sur la source qu'ils aimeraient le plus voir utilisée pour accroître l'offre d'électricité, 36 % des répondants ont choisi l'énergie éolienne, l'énergie solaire ou le stockage d'énergie, combinés, soit plus que toute autre source individuelle. L'énergie solaire a été choisie par 21 % des répondants, l'énergie éolienne par 12 % et le stockage d'énergie par 3 %.
- Les Canadiennes et les Canadiens sont moins confiants quant à l'abordabilité future de l'électricité qu'à sa fiabilité. Alors que 58 % sont convaincus que le Canada disposera d'une électricité suffisamment fiable pour répondre à la demande future, seulement 49 % sont convaincus qu'elle demeurera abordable.
- Innovative Research Group a mené le sondage en ligne pour le compte de CanREA du 4 au 18 septembre 2026, auprès de 2 818 citoyens canadiens âgés de 18 ans ou plus. L'échantillon final a été pondéré à $n = 1\,500$ à l'aide des données du recensement de Statistique Canada. D'autres résultats du sondage sont présentés dans le [document d'information](#) d'Innovative Research Group (en anglais seulement).

Demande d'électricité et nouvelle offre :

- Selon les scénarios de la Régie de l'énergie du Canada, la demande nationale d'électricité augmentera de 26 % à 85 % d'ici 2050, selon le rythme de l'électrification.
- Environ 80 % de l'électricité du Canada provient déjà de sources renouvelables et non émettrices.
- CanREA estime que répondre à la demande croissante pourrait nécessiter jusqu'à 64 gigawatts de nouvelle capacité éolienne, solaire et de stockage d'énergie d'ici le milieu des années 2030, représentant une occasion d'investissement pouvant atteindre 200 milliards de dollars.
- Le Canada comptait environ 25 gigawatts de capacité éolienne, solaire et de stockage d'énergie en exploitation à la fin de 2025, avec 24,3 gigawatts en approvisionnement actif ou annoncé, représentant plus de 45 milliards de dollars en investissement.*

*Un approvisionnement supplémentaire de 2 gigawatts en énergie éolienne est proposé à Terre-Neuve-et-Labrador, sous réserve de la ratification de l'entente sur les chutes Churchill.

Occasion pour la fabrication canadienne :

Une recherche menée pour CanREA par Dunsky Énergie + Climat a permis de cerner près de 100 milliards de dollars en occasions potentielles de fabrication canadienne, à mesure que le développement de l'énergie éolienne, solaire et du stockage par batteries progresse d'ici 2035.

- Les occasions de fabrication nationale les plus solides représentent un marché d'environ 35 milliards de dollars d'ici 2035. Elles comprennent des composants tels que les tours éoliennes, les fondations, les structures de support solaire, l'assemblage de nacelles, les onduleurs et les transformateurs de puissance.
- Un deuxième groupe de composants pourrait être fabriqué au Canada moyennant un investissement supplémentaire. Ces occasions conditionnelles ou stratégiques représentent un marché d'environ 63 milliards de dollars d'ici 2035 et comprennent les pales d'éoliennes, l'assemblage de modules solaires, l'assemblage de systèmes de stockage d'énergie par batteries, les matériaux de batteries et l'équipement électrique connexe.
- Les composants jugés non viables pour la fabrication nationale au cours de cette décennie représentent un marché d'environ 18 milliards de dollars d'ici 2035. Ils exigent généralement des installations de fabrication hautement spécialisées et à grande échelle, dont la mise en place nécessiterait un temps et un investissement considérables au Canada.
- Dans des conditions favorables, les composants fabriqués au Canada pourraient représenter jusqu'à 30 % du capital des projets d'ici 2035. Ce chiffre constitue une limite supérieure, et non une prévision.
- Les fabricants sondés ont indiqué avoir besoin d'environ cinq à dix ans de demande prévisible de plusieurs gigawatts avant de s'engager dans une nouvelle production.

Recommandations :

CanREA recommande des mesures pour les projets d'énergie propre à grande échelle, commerciaux et industriels, et résidentiels :

Grande échelle : énergie éolienne, énergie solaire et stockage d'énergie à l'échelle des services publics

1. Assurer une certitude fiscale et financière à l'échelle fédérale

- Prolonger les crédits d'impôt à l'investissement dans l'économie propre jusqu'en 2040 et réduire le délai de traitement des demandes par l'Agence du revenu du Canada, notamment en versant des paiements partiels dès le dépôt d'une déclaration et avant la fin d'une vérification complète.
- Désigner les composants de production et de stockage d'électricité propre comme catégorie prioritaire pour la remise des droits de douane, avec un délai de traitement normalisé de trois mois pour les projets déjà sous contrat ou en approvisionnement.
- Publier des directives claires et normalisées sur les exigences en matière de main-d'œuvre et d'apprentissage et sur d'autres questions administratives liées aux crédits d'impôt à l'investissement dans l'économie propre.

2. Soutenir un approvisionnement prévisible et la fabrication canadienne

- Les services publics et les exploitants de réseau devraient publier des feuilles de route d'approvisionnement couvrant cinq à dix ans, par technologie et par région.
- Instaurer une bonification liée au contenu national pour les crédits d'impôt à l'investissement dans l'économie propre, applicable aux composants pouvant être produits de façon concurrentielle au Canada, à un niveau modeste au départ et réduite selon un calendrier fixe publié à l'avance à mesure que la capacité nationale s'établit.
- Jumeler cette bonification liée au contenu national à un soutien direct à la production pour les fabricants qui construisent ces composants.
- Appliquer des périodes de transition claires et pluriannuelles à toute exigence de contenu national, protéger les droits acquis des projets ayant déjà signé des conventions d'achat d'électricité ou des contrats d'approvisionnement avancés déjà en place, et prévoir des exemptions ou des dérogations lorsque l'offre nationale qualifiée est indisponible ou que la capacité est limitée.
- Réduire les obstacles liés au transport et aux autorisations qui augmentent le coût de déplacement des composants fabriqués au Canada entre les provinces, y compris les règles incohérentes d'autorisation pour le transport de charges hors normes et les lacunes dans le traitement des tarifs douaniers sur l'acier et des coûts de transport pour les fabricants nationaux.

3. Accélérer les autorisations et renforcer le financement du réseau de transport dont le Canada a besoin

- Continuer de progresser vers un processus d'autorisation fédéral unique et coordonné pour les grands projets de transport et autres infrastructures électriques habilitantes nécessitant une autorisation fédérale.
- Les gouvernements fédéral et provinciaux, de concert avec les exploitants de réseau provinciaux, devraient élaborer une stratégie conjointe de transport et de raccordement qui met en place la nouvelle capacité de transport avant les décisions d'approvisionnement.
- La Banque de l'infrastructure du Canada devrait offrir un instrument de financement qui aide à absorber le risque que les coûts de raccordement dépassent l'estimation initiale d'un exploitant de réseau.
- Élargir l'admissibilité au crédit d'impôt à l'investissement dans l'électricité propre pour inclure les infrastructures de transport en bloc et de capacité de réseau, y compris le transport à l'intérieur des provinces et entre elles.

4. Élargir l'accès des Autochtones au capital de démarrage

- Élargir le mandat de la Banque de l'infrastructure du Canada afin qu'elle finance directement les coûts des projets autochtones en phase de démarrage, y compris les études de faisabilité, les travaux d'évaluation environnementale et l'ingénierie préliminaire.

Échelle intermédiaire : projets d'énergie propre commerciaux et industriels

5. Rétablir un mécanisme de financement fédéral pour les projets d'énergie propre commerciaux et industriels

- Rouvrir un volet de financement au sein du Programme des énergies renouvelables intelligentes et de trajectoires d'électrification (ERITE) pour les projets développés par le secteur privé dans la fourchette de 100 kilowatts à 5 mégawatts, y compris le stockage par batteries en aval du compteur, et veiller à ce que le financement rétabli puisse être combiné au crédit d'impôt à l'investissement dans les technologies propres.

Petite échelle : énergie propre résidentielle

6. Élargir l'accès à du financement abordable pour l'énergie propre résidentielle

- Créer un programme de prêts à faible taux d'intérêt pour aider les propriétaires à financer l'énergie solaire résidentielle, le stockage par batteries et d'autres investissements en électrification domestique.